UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CFVU 21062016-11

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DANS SA SEANCE DU 21 JUIN 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 40 membres étaient présents ou représentés sur les 41 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré, à savoir :

  - 40 voix favorables
  - ... voix défavorables
  - ... membres ne prennent pas part au vote
  - ... abstentions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire décide d'adopter, pour l'année universitaire 2016-2017, les modifications des arrêtés d'examen en Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A).

Toulouse, le 5 juillet 2016

La Présidente de l'université,

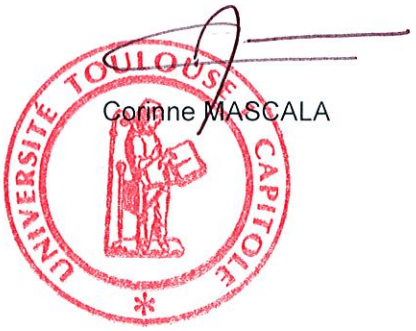

Corinne MASCALA

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr